




# LETTRE
## DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS
## DE LA CONSTITUTION DE NIMES,
## AFFILIÉE A CELLE DE PARIS.

MESSIEURS,

LA ſociété des amis de la conſtitution, de l'union & de l'égalité de Barjac, nous a paru digne d'entrer dans la grande confédération des aſſociations patriotiques ; & ſi pour l'adopter, il vous ſuffit de notre exemple, nous nous bornerons à vous dire que nous lui avons accordé l'affiliation qu'elle nous a demandée.

La même ſaveur de votre part ſera sûrement une grande conſolation pour les patriotes de Barjac qui ont été opprimés pendant quelques jours par les ennemis de la conſtitution. Leur ville avoit été priſe par l'armée de Jalès. Mais on ne lui a pas permis d'y faire un long ſéjour. Huit mille hommes bien intentionnés, bien armés & bien commandés, ont marché contre ces brigands, & en ont purgé, pour ainſi dire ſans combats, le territoire de notre département. Malheureuſement on n'a pas pu empêcher le pillage de St.-Ambroix, autre ville dont les brigands s'étoient emparés; mais du moins on s'eſt ſaiſi de deux de leurs chefs, dont l'un eſt un M. Theron, & l'autre M. de la Saumés, ci-devant privilégié de Joyeuſe.

Le ſeul engagement qui ait eu lieu dans cette petite guerre, a été funeſte aux malveillans. Sept ont été couchés ſur le carreau, & un ſeul patriote a été légèrement bleſſé à la main. On a fait une quarantaine de priſonniers; tous avoient à leurs chapeaux, d'un côté une cocarde blanche, & de l'autre une croix de la même couleur.

Nous aurons ſoin de vous faire parvenir un récit détaillé de ces triſtes événemens : aujourd'hui nous vous dirons ſeulement qu'on ne ſauroit donner trop d'éloges au régiment de Dauphiné, aux dragons de Lorraine, aux gardes nationales du département & à leurs chefs. Celle de notre ville a fourni un gros détachement qui n'a cédé aux troupes de ligne ni



en difcipline ni en courage, comme les troupes de ligne ne lui ont pas cédé en patriotifme.

Nous ajouterons encore, Meffieurs, que M. d'Albignac, maréchal des camps, que le roi avoit accordé aux vœux de tous les bons citoyens pour commandant général des forces du département, n'a pas trahi la confiance publique. Il a déployé dans cette circonftance toute la prudence, toute la fermeté & tout le civifme qu'on étoit en droit d'attendre de lui, & la France entière lui doit un tribut de reconnoiffance.

Nous ne devons pas oublier de faire mention des trois chefs de divifion qui commandoient fous lui, & qui l'ont fi bien fecondé : l'un eft M. Aubry, commandant de notre garde nationale, & qui a tenu ici le corps-de réferve dans un ordre & une difcipline qui font également honneur à fon zèle & à fon activité ; le fecond eft M. Legrand, qui marchoit à la tête de la divifion du Saint-Efprit ; & le troifième M. de Mandajor, à qui obéiffoit la divifion d'Alais ; tous trois militaires expérimentés, & citoyens dignes des fonctions qui leur étoient confiées.

Enfin, Meffieurs, vous apprendrez avec plaifir que nos corps adminiftratifs fe font acquis de nouveaux droits à la gratitude des peuples de leur reffort, par leur fageffe & leur vigilance, & qu'il ne manque plus à la fatisfaction des citoyens que de trouver dans les tribunaux la même activité & le même zèle, pour

715



venger ſur les chefs des coupables la conſtitution attaquée, & pour donner aux malveillans un grand exemple qui les retienne.

La ſociété des amis de la conſtitution d'Orléans demande à s'affilier avec la nôtre. C'eſt à vous, Meſſieurs, à nous éclairer ſur les principes de cette aſſociation, & à dicter notre réponſe.

Nous ſommes très-fraternellement,

MESSIEURS,

Nîmes, le 25 février 1791, l'an second de la liberté.

La Société des Amis de la Conſtitution.

J. VINCENS, *préſident.*
J. CAYALIER GENERET, *ſecrétaire.*
FR.-AUG. FORNIER, *ſecrétaire.*

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.